

ment de Belgique a signifié au Nonce que les rapports diplomatiques avec le Vatican étaient suspendus, et que la légation belge à Rome était supprimée. Le prétexte de cette rupture c'est que le Saint-Père n'a pas obligé les catholiques belges à cesser leur opposition au système d'écoles athées inauguré par l'Etat. Remarquons en passant que cette opposition se borne pour le moment à la fondation d'écoles catholiques indépendantes. Parce que le pape ne défend pas aux catholiques belges de fonder des écoles catholiques, le cabinet belge ne veut plus avoir de rapports avec le Saint-Siège.

* *

Mais c'est vers la France que nos regards se portent, en ces jours de deuil, avec un plus douloureux intérêt ; vers la France catholique qui a le malheur d'être gouvernée par les hommes les plus pervers qui déshonorent notre siècle.

On connaît les décrets du gouvernement qui condamnaient à l'exil les Jésuites et les religieux des autres Ordres qui n'ont pas été reconnus par l'Etat. C'est le 29 juin que les premières victimes de la persécution ont été atteintes. La scène qui s'est passée à cette occasion à l'église des Jésuites, rue de Sèvres, est décrite d'une manière touchante par les journaux de Paris.

II

Les Pères Jésuites expulsés de leurs maisons, à main armée, se sont adressés aux tribunaux civils pour demander que leurs droits de propriété soient protégés.

Les juges leur donneraient presque partout en France gain de cause contre l'injuste spoliation du gouvernement—mais celui-ci a le *Tribunal des Conflicts* à son service. Ce tribunal est présidé par le ministre de la Justice et il peut s'opposer à ce que les tribunaux ordinaires prennent connaissance d'un procès où le Pouvoir est en cause. Ainsi, le gouvernement républicain, voyant que les tribunaux civils vont reconnaître les droits religieux, va faire déclarer tous ces tribunaux incompétents à juger dans ces questions. Ainsi à la face du monde entier, les libéraux français foulent aux pieds la justice, violent les droits les plus sacrés de la propriété, de la conscience et de la liberté. Si la justice, par ses représentants, les magistrats, veut protester, ils ferment la bouche à la justice et ils disent et font crier par leurs adeptes : au nom de la liberté dont nous sommes les apôtres, courbez la tête sous notre autorité, et apprenez que nos caprices font la loi.

Un grand nombre de magistrats français, indignés de cette audacieuse tyrannie, ont renoncé à leur position. Le *Gaulois* publie leur nom sous le titre : *Livre d'Or de la Magistrature*.

L'Eveque de Tournai.

Mgr. Dumont, évêque titulaire de Tournai, en Belgique, vient de faire des démarches qui font voir combien le Saint-Siège a eu raison de lui enlever l'administration de son diocèse. Cet évêque infortuné avait donné des preuves d'excentricité compromettante pour l'honneur de son ministère, aussi le pape lui signifiait de se rendre à Rome, et là il obtenait par ses représentations paternelles et sa douce bienveillance qu'il résignât son siège. Malheureusement, de retour en Belgique, il refusa de se rendre au désir du pape, et après de nouvelles difficultés et même des scandales, le Souverain Pontife fut obligé de nommer Mgr. Du Roussaux, administrateur du diocèse. Mgr. Dumont retenait son titre, mais il cessait de gouverner le diocèse.

Le pauvre évêque tomba alors entre les mains des ennemis de l'Eglise, qui l'avaient attaqué autrefois comme persécuteur et tyran, et maintenant l'exaltaient comme une victime de la persécution. Mgr. Dumont a fait appel aux cours civiles contre la décision du Souverain Pontife et pour être mis en possession de l'évêché de Tournai. Il parut devant la cour d'appel à Bruxelles le 24 juillet, et voici sous quel jour l'avocat général envisage cette cause : "Mgr. Dumont, dit-il, prétend qu'il est encore évêque de Tournai, en dépit de la violence qu'on lui a faite et des haines accumulées contre lui. Il demande non-seulement la protection de ses intérêts matériels, mais encore d'être réhabilité comme prélat injustement dépossédé de son siège. Je m'oppose, dit l'avocat général, énergiquement à cette prétention. Pour les représentants de la loi civile Mgr. Dumont n'est plus évêque depuis que l'autorité qu'il reconnaît comme son Supérieur l'a dépouillé de sa charge. Le gouvernement fournit le logement et paye le traitement seulement à l'évêque nommé régulièrement par le pape. Aujourd'hui c'est Mgr. Du Roussaux et non Mgr. Dumont qui est légitimement en possession du siège de Tournai....."

CARA ! INPIA.

Pensees sur l'oisivete.

Le travail est une des conditions du bonheur de l'homme : l'oisif n'est pas heureux.

* *

L'oisiveté, qu'on a surnommée la mère de tous les vices, engendre aussi l'ennui et le malaise.

* *

L'homme oisif se dégoûte des aliments les plus sains : il lui faut des apéritifs artificiels.